

Nature de l'acte : 8.9

DECISION N° 2026_216

Mis en ligne le 21.09.26...

Transmis le 21.09.26...

TARIFS : ADDITIFS BOUTIQUE MUSÉE PYRÉNÉEN - SEPTEMBRE 2026

Le Maire de la ville de Lourdes,

Vu l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°6 du Conseil municipal du 27 mars 2026 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire, et notamment le 1°) 2°) déléguant au Maire, pour la durée de son mandat, le pouvoir de fixer les tarifs de vente de produits au sein de la boutique du Château-fort-Musée pyrénéen,

Afin de s'adapter à de nouveaux projets, des tarifs complémentaires sont proposés pour les produits de la boutique du Musée pyrénéen afin de diversifier la gamme de produits et d'enrichir l'attractivité de la boutique,

L'annexe ci-jointe récapitule les nouveaux produits vendus à la boutique du Musée pyrénéen.

DECIDE

ARTICLE 1 :

De mettre en vente des nouveaux produits selon tableau ci-joint en annexe,

ARTICLE 2 :

D'approuver la tarification proposée pour l'ensemble de ces produits ci-joint en annexe,

ARTICLE 3 :

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision sera :

- inscrite au registre des délibérations,
- publiée sur le site internet de la ville,
- transmise à la Préfecture des Hautes-Pyrénées.

Compte rendu en sera donné au Conseil municipal lors de la prochaine réunion.

Fait à Lourdes, le 15 septembre 2026

Pour le Maire,
La conseillère déléguée

Dominique PISANO

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' followed by 'PISANO'. The signature is written over the printed name.